



ÉTABLIR DES CHÂÎNES DE
VALEUR MONDIALES
EN FAVEUR DE LA
**PRODUCTION ET DU
COMMERCE DURABLES
DES FRUITS TROPICAUX**

Série de webinaires techniques sur les chaînes de valeur de l'avocat et de l'ananas

Webinar #13 : Comment le Pacte Vert pour l'Europe peut-il favoriser la durabilité dans le secteur des fruits tropicaux ?

Rapport de synthèse

Mercredi 24 mai 2023, 16h30-18h00 Rome (UTC+2), sur Zoom

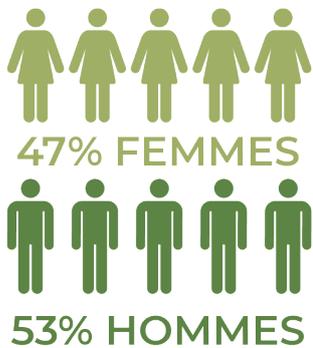
Contexte

Ce webinar fait partie d'une série de webinaires techniques organisés par le projet Fruits Responsables de la FAO en réponse aux priorités et aux intérêts des participants du secteur privé. Les webinaires offrent une opportunité d'apprentissage par les pairs sur les questions précompétitives et l'identification et le partage de bonnes pratiques. Afin de faciliter la discussion, il n'y a pas d'enregistrement du webinar et le rapport de l'événement suit la règle de *Chatham House* qui consiste à ne pas identifier les orateurs individuels, à l'exception des orateurs identifiés dans l'ordre du jour qui ont consenti à partager des informations à l'avance.

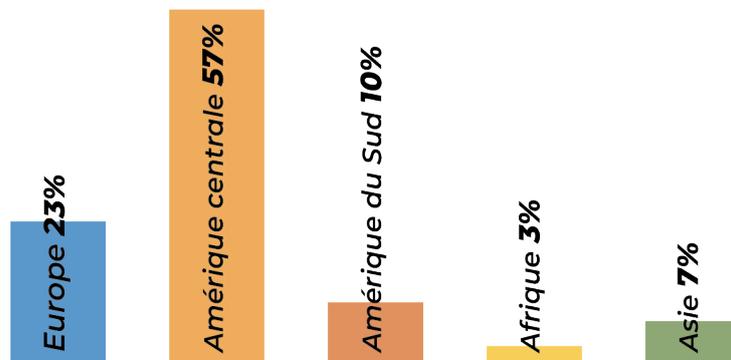
La participation

34 participants basés en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et dans les Caraïbes ont participé au webinar, représentant des producteurs et leurs organisations, des conditionneurs, des transformateurs, des exportateurs/importateurs et des distributeurs.

Genre



Origine géographique



Groupes des filières

Producteurs et associations de producteurs 37%

Importateurs/distributeurs 10%

Producteurs/conditionneurs/transformateurs/exportateurs intégrés 7%

Acteurs intégrés verticalement de la production à la distribution 13%

Autres 33%

**Les entreprises actives dans la partie "intermédiaire" de la chaîne de valeur, y compris les emballeurs, les transformateurs, les exportateurs et les transporteurs.*

L'organisation de cet événement en ligne a permis d'éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui seraient normalement associées aux déplacements pour un événement en personne. Une estimation préliminaire réalisée à l'aide du calculateur¹ d'émissions de carbone de l'OACI indique que cet événement a permis d'économiser plus de 27 044 kg d'émissions de CO₂.

Objectifs de la session

Les objectifs de ce webinaire étaient de :

1. Présenter une vue d'ensemble du Pacte Vert européen et partager des informations sur les politiques et réglementations associées.
2. Partager des informations sur les implications des nouvelles exigences de durabilité de l'Union Européenne pour les producteurs et exportateurs de fruits tropicaux qui visent le marché de l'Union Européenne et discuter des défis à relever pour répondre à ces exigences.
3. Discuter des éventuels besoins en matière de développement des capacités et d'investissement des acteurs de l'industrie des fruits tropicaux, en particulier des petits exploitants et des petites et moyennes entreprises, pour répondre aux nouvelles exigences de l'Union Européenne.

Résumé de l'événement

L'événement a été ouvert par le Directeur du Bureau de liaison de la FAO avec l'Union européenne et le Royaume de Belgique. Le Directeur a souligné que le webinaire était organisé conjointement par les collègues de la FAO en Belgique et au siège à Rome, en coopération avec la Commission européenne et le Comité de liaison entre l'entrepreneuriat et le développement de l'agriculture (COLEAD, par leur nom en anglais). L'ordre du jour de l'événement est présenté en Annexe 1. Toutes les diapositives de présentation sont disponibles en envoyant une demande à Responsible-Fruits@fao.org. L'événement et son contexte dans le cadre du projet Fruits Responsables ont été présentés par la FAO.

En tant que marché unique, l'Union Européenne (UE) est le deuxième plus grand importateur d'avocats et d'ananas après les États-Unis d'Amérique. Les acteurs de l'industrie qui visent le marché de l'UE doivent se conformer aux réglementations communes de l'UE relatives au commerce, à la sécurité alimentaire, à la durabilité, etc. D'importantes réformes réglementaires liées au développement durable sont en cours dans l'UE. Les entreprises actives sur le marché européen et

¹ Voir <https://applications.icao.int/icec/Home/Index>

les produits qui y sont commercialisés devront se conformer à des exigences plus strictes en matière de durabilité environnementale, de changement climatique, de respect des droits de l'homme et des droits du travail, etc.

Des experts de la [Commission Européenne](#) et du [COLEAD](#) ont présenté les nouvelles exigences de l'UE en matière de durabilité qui peuvent influencer les chaînes de valeur des fruits tropicaux, notamment la réduction de l'utilisation des pesticides et les exigences en matière de devoir diligence. Les présentations ont fourni des informations sur ce que les producteurs et les exportateurs de fruits tropicaux peuvent faire pour s'assurer qu'ils se conforment aux nouvelles politiques et réglementations de l'UE afin de maintenir l'accès au marché de l'UE. Les participants au projet ont été encouragés à discuter des difficultés rencontrées pour répondre aux nouvelles exigences de l'UE et à partager leurs besoins en matière de développement des capacités et d'investissement.

Le webinaire s'est achevé par un résumé des principaux points des présentations et des commentaires échangés lors de la session de discussion. Les participants ont été encouragés à contacter séparément l'équipe du projet de Fruits Responsables pour toute question supplémentaire. Enfin, une mise à jour a été faite sur les travaux et publications à venir du projet de Fruits Responsables.

- **Partie 1 - Stratégie "de la ferme à la fourchette" : Pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement**

Stéphane Andre, Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne (DG SANTE)

La stratégie "*de la ferme à la fourchette*" (F2F) du Pacte Vert Européen vise à relever les défis du système alimentaire durable en reconnaissant les liens inextricables entre des personnes, des sociétés et une planète en bonne santé. L'objectif de la stratégie est de créer un système alimentaire durable (SAD) qui nécessite trois dimensions de durabilité, à savoir : les dimensions économique, environnementale et sociale ; et il est essentiel à l'agenda de la Commission pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'orateur a présenté certains facteurs nécessaires pour atteindre le SAD et a exposé les objectifs de l'Union européenne pour 2030 dans le cadre du Pacte Vert pour une production alimentaire durable :

- Réduire de 50 % l'utilisation globale et le risque des **pesticides chimiques** et réduire de 50 % l'utilisation des **pesticides** les plus dangereux ;
- réduire les **pertes de nutriments** d'au moins 50 % tout en veillant à ce qu'il n'y ait pas de détérioration de la **fertilité** des sols ; cela permettra de réduire l'utilisation d'engrais d'au moins 20 % ;
- réduire de 50 % les ventes d'**antimicrobiens** destinés aux animaux d'élevage et à l'aquaculture ; et
- atteindre au moins 25 % des terres agricoles de l'UE en **agriculture biologique** et une augmentation significative de **l'aquaculture biologique**.

Bien que les différents textes législatifs actuels abordent certaines composantes de la durabilité alimentaire (par exemple, les pesticides, les organismes génétiquement modifiés, les déchets (alimentaires), la politique agricole commune (PAC) et la politique commune de la pêche (PCP), le matériel végétal de reproduction, etc. Un cadre législatif est donc en cours d'élaboration, qui couvrira les exigences minimales en matière d'étiquetage de durabilité, etc. Les principaux objectifs de ce cadre sont les suivants : 1) garantir que tous les aliments mis sur le marché de l'UE deviennent de plus en plus durables

à travers une chaîne de valeur socialement responsable ; 2) créer un environnement favorable pour la politique et la législation futures, en assurant la cohérence avec toutes les politiques de l'UE liées à l'alimentation en termes d'objectifs de durabilité ; 3) construire un environnement alimentaire favorable et transparent facilitant le choix de régimes alimentaires sains et durables.

Questions et discussion :

- Les participants ont posé des questions sur la proposition législative de l'UE et ont été informés qu'elle devrait être finalisée en novembre ou décembre 2023.
- Les objectifs du F2F auront un impact sur les producteurs en ce qui concerne les nouvelles législations relatives aux limites de résidus et à l'utilisation des pesticides. Ces objectifs, qui sont applicables à l'UE, n'affecteront pas nécessairement les pays non-membres de l'UE. Toutefois, certains de ces objectifs devront également être respectés par les producteurs des pays tiers, qui devront de plus en plus tenir compte des conditions environnementales dans leurs activités. Afin d'assurer un contrôle efficace de ces obligations et de leur respect, la COLEAD présentera les outils développés pour assurer ce contrôle au niveau de l'UE.
- **Partie 2 : Comment le Pacte Vert européen peut-il favoriser la durabilité dans le secteur des fruits tropicaux ?**
Chris Downes, Committee Linking Entrepreneurship Agriculture Development (COLEAD)

L'orateur a indiqué que l'UE produit environ 50 nouvelles règles de sécurité alimentaire (SPS) par an, couvrant l'ensemble du secteur alimentaire. Au cours des dernières années, le cadre réglementaire de l'UE a considérablement changé et les nouvelles règles seront guidées par les objectifs de la stratégie F2F. Il a fait remarquer que parmi les nombreux objectifs de la stratégie F2F, l'un des plus importants pour les producteurs de fruits tropicaux est la réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides. Plus important encore, l'objectif global du Pacte Vert européen est de faire de l'alimentation européenne la norme mondiale en matière de durabilité.

Avec la mise en œuvre de nouvelles législations, les producteurs et exportateurs de fruits tropicaux doivent s'attendre à une réduction du nombre de pesticides dont l'utilisation est autorisée dans l'UE, et à des limites maximales de résidus (LMR) ramenées à des niveaux exceptionnellement bas. Cela pourrait constituer un défi majeur pour les exportateurs de fruits tropicaux, car ils devront élaborer de nouveaux outils pour faire face aux différents défis posés par le climat et les parasites. Parmi les autres impacts majeurs des règles SPS sur les exportateurs de fruits tropicaux, citons l'augmentation de la pression parasitaire due au changement climatique, des règles phytosanitaires plus strictes avec moins d'options de contrôle, de faibles superficies cultivées qui réduisent l'attrait des cultures pour les investissements des sociétés de partenariat public-privé. Les LMR nécessitent des données importantes et, dans la pratique, le soutien du fabricant de pesticides ; l'orateur a souligné que les LMR seront rejetées en cas de problèmes de sécurité ou de préoccupations environnementales de nature globale (par exemple, l'impact potentiel sur les abeilles). Il y a également une résistance politique croissante aux tolérances d'importation pour les substances qui ne sont pas utilisées dans l'UE.

Le panéliste a commenté la résonance mondiale de la vision de l'UE tout en soulignant certaines des faiblesses de la stratégie F2F. La plus importante d'entre elles est que la stratégie F2F semble être largement axée sur l'environnement, alors que la durabilité environnementale, économique et sociale est liée et que les solutions doivent répondre aux besoins de ces trois dimensions. En outre, pour que cette norme européenne devienne une norme mondiale, il faut tenir compte

des différents contextes et prévoir des mesures d'accompagnement complètes, car le fait d'enlever des outils sans proposer d'alternatives entraîne des coûts sociaux et économiques.

L'orateur a recommandé trois ressources aux exportateurs de fruits tropicaux pour qu'ils puissent suivre l'évolution de la législation dans le secteur des fruits tropicaux :

- Suivre de près l'approbation des pesticides et les changements de LMR (l'UE donne généralement un préavis de 12 à 18 mois pour les changements de LMR afin que les pays puissent réagir rapidement aux changements).
- Suivez l'évolution des règles à l'aide d'outils tels qu'AGRINFO : un bulletin d'information qui met en évidence toutes les modifications apportées aux règles en Europe (y compris en ce qui concerne les pesticides et la santé des plantes).
- Possibilité pour le COLEAD de soutenir les producteurs de fruits tropicaux dans les pays de l'OACPS [Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (uniquement sur demande)].

Questions et discussion:

- En ce qui concerne l'utilisation des pesticides dans les différents pays, l'orateur a noté que les pays européens utilisent plus de pesticides que les pays en voie de développement. Il a été souligné que la raison pourrait être économique, car tous les producteurs ne peuvent pas se permettre d'utiliser des pesticides dans les mêmes quantités que les producteurs des pays européens.
- Les plus grands producteurs du secteur font des efforts considérables pour répondre à l'évolution des règles et des normes, mais certains participants se sont inquiétés de la lenteur des progrès et du manque de matériel approprié pour s'adapter rapidement aux nouvelles réglementations en vigueur dans l'UE et dans le reste du monde.
- En ce qui concerne les solutions non chimiques, certains participants se sont enquis des efforts de collecte d'informations sur les différentes stratégies employées par les producteurs pour remplacer des produits chimiques spécifiques qui ne sont plus approuvés dans l'UE, par exemple les bases de données que les producteurs peuvent consulter pour trouver des solutions de remplacement, etc.
- **Partie 3 - Le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable : contexte, contenu et mesures d'accompagnement.**

Mariana Beekmann, Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA)

L'oratrice a expliqué que l'objectif de la directive sur le **devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises (CS3D)** est d'encourager les comportements durables et responsables des entreprises et d'ancrer les **droits de l'homme** et les considérations **environnementales** dans les activités des entreprises et dans la gouvernance d'entreprise. Les nouvelles règles garantiront que les entreprises prennent en compte les **impacts négatifs** de leurs actions, y compris dans leurs chaînes de valeur à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Les trois fondements normatifs de la CDD sont 1) les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ; 2) la déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale ; 3) les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (procédure de devoir diligence de l'OCDE).

Le devoir de diligence est le processus par lequel les entreprises identifient, préviennent et atténuent les incidences négatives réelles et potentielles sur les droits de l'homme et l'environnement, et contrôlent et rendent compte de la manière dont elles traitent ces incidences. Le processus de devoir de diligence couvre à la fois les impacts qu'une entreprise provoque par ses propres activités et ceux auxquels elle contribue par ses relations avec la filière d'approvisionnement mondiale.

Pour être efficace et adapté aux circonstances, au contexte et aux risques associés d'une entreprise, le processus de diligence raisonnable doit faire partie intégrante des politiques, de la stratégie commerciale et des systèmes de gestion des risques des entreprises. La proposition de la Commission relative à la directive sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises comprend l'article 14, qui prévoit que les États membres et la Commission fournissent des mesures d'accompagnement aux entreprises entrant dans le champ d'application de la directive, ainsi qu'aux acteurs des chaînes de valeur mondiales susceptibles d'être indirectement concernés par les obligations de la directive.

Les principaux résultats de la directive CS3D sont les suivants :

- Cartographie des mesures de devoir de diligence (actuellement mise à jour de la version 2020).
- Document d'orientation sur la conception d'un soutien d'accompagnement efficace.
- Typologie des mesures de soutien aux entreprises (8 domaines identifiés où le soutien est nécessaire, y compris l'information et l'orientation, l'accès au financement, etc.).
- Projets pilotes CS3D : Des études de cas seront menées pour analyser les mesures d'accompagnement mises en œuvre dans trois chaînes de valeur, à savoir le café, le cacao et le textile, les pays concernés étant identifiés pour chaque chaîne de valeur. L'objectif est de faire collaborer les différentes parties prenantes et d'établir un système complet de soutien à la durabilité (CS3D).

La Commission européenne travaille actuellement sur de nouvelles mesures d'accompagnement dans le cadre du CFP 2021-2027 pour soutenir la mise en œuvre du CS3D dans les pays partenaires (aux niveaux **mondial**, **régional** et **local**). En outre, l'initiative *Team Europe* encourage la coopération entre les **États membres de l'UE** et a mis en place un service d'assistance de l'UE qui renverra les parties prenantes des pays partenaires aux mesures d'accompagnement pertinentes de la CE ou des États membres et servira de vecteur de synergie et permettra d'éviter les chevauchements. La DG INTPA a insisté sur la nécessité d'un dialogue permanent entre ces **trois niveaux** (pour évaluer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas).

- **Remarques finales et informations sur les activités du projet en cours**
Valentina Pérez-Mardones, Projet Fruits Responsables, FAO

Le webinaire s'est achevé par un résumé des principaux points des présentations et des commentaires échangés lors de la session de discussion. Il a également encouragé les participants à contacter séparément l'équipe du projet Fruits Responsables pour toute question supplémentaire.

Les participants ont été informés des travaux et publications à venir du projet. La FAO a également noté que le projet poursuivra la série de webinaires et a accueilli toute suggestion supplémentaire sur les sujets qui intéressent les participants pour les futurs travaux techniques et webinaires.

Comme toujours, l'équipe du projet est ouverte aux suggestions et aux questions sur les activités du projet à tout moment. Pour toute information supplémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: Responsible-Fruits@fao.org

Annexe 1

Langues de travail

La session en ligne s'est déroulée en anglais et en espagnol avec interprétation simultanée.

Ordre du jour

Titre de la section	Orateur/Facilitateur
Bienvenue et Introduction	Valentina Pérez-Mardones, Projet Fruits Responsables, FAO
Ouverture	Raschad Al-Khafaji, Directeur, Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique, FAO
Partie 1 - Stratégie "de la ferme à la fourchette" : Pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement	Stéphane Andre, Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne (DG SANTE)
Partie 2 - Comment le Pacte Vert européen peut-il favoriser la durabilité dans le secteur des fruits tropicaux ?	Chris Downes, Committee Linking Entrepreneurship Agriculture Development (COLEAD)
Partie 3 - Le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable : Contexte, contenu et mesures d'accompagnement.	Mariana Beekmann, Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne (DG INTPA)
Remarques finales et informations sur les activités du projet en cours	Valentina Pérez-Mardones, Projet Fruits Responsables, FAO

Pour plus d'informations sur le projet ou la série de webinaires, veuillez contacter: Responsible-Fruits@fao.org